

Motion 2454

pour une mise en œuvre immédiate de la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU) (A 2 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le nombre de dossiers traités par l’Hospice général (avec suivi financier au titre de la loi sur l’insertion et l’aide sociale individuelle – LIASI) qui, entre 2008 et 2016, est passé de 6882 à 12 520, ce qui représente 20 425 personnes dépendantes de l’aide sociale à Genève ;
- le « *Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève* » (août 2016) du Conseil d’Etat, qui montre que plus de 63 000 personnes touchent des prestations sociales dans notre canton (13,6% de la population) ;
- le rapport 2014 du Centre d’analyse territoriale des inégalités (CATI-GE), qui fait apparaître une évolution particulièrement inquiétante des inégalités sur le plan territorial, par rapport aux chiffres contenus dans le précédent rapport daté de 2011 ;
- la réponse du Conseil d’Etat à la question écrite urgente 591 du 8 mars 2017, qui démontre que celui-ci ne souhaite pas appliquer la loi, comme le lui impose pourtant la constitution genevoise (art. 109, al. 4),

invite le Conseil d’Etat

à mettre en œuvre sans délai la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (A 2 70).